

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAMORS en date du Lundi 19 juillet 2021 sous la présidence de Monsieur Claude JARNO Maire

Présents : JARNO Claude – BADOUAL Claudie – CORBEL Jean – Jacques – DIGARD Jacky – FICHER Marie Berchmans – GARANGER Clémence - JAFFRE – DANET Christelle - LE GAL Barbara – LE GUEN Karine - LUCAZEAU Vincent - MARTIN Isabelle – MOIZAN – DUDORET Sabrina - NAYEL Christian – SIMON Nadine – THILL Noémie – TORTELLIER Erick -

Absents et procurations : CADORET Philippe à JAFFRE – DANET Christelle / LE BOURDIEC Joël à DIGARD Jacky / LE HETET Martine à SIMON Nadine / PRIGENT Marie à THILL Noémie / REPOSEUR Georges – Henri à MARTIN Isabelle / TRAZET Mathieu à JARNO Claude. Absent excusé : GUEZENNEC Bruno.

Secrétaire de séance : THILL Noémie. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer

Approbation du compte – rendu de la séance du 01 juin 2021. Pas d'observations. Adoption de l'ordre du jour de la présente séance.

Décision du Maire n° 2021- 08/06 – 04 relative à la fourniture et pose de 3 menuiseries à la Chapelle de Locoal par l'entreprise LE BODIC.
Décision du Maire n° 2021 – 08/06 – 05 relative au renouvellement des antivirus pour le parc informatique de la commune par Média bureautique.
Décision du Maire n° 2021- 09/06 – 06 relative aux travaux à l'église en matière d'électricité et d'éclairage par l'entreprise DELESTRE Industrie
Décision du Maire n° 2021 – 11/06 – 07 relative à la convention de financement et de réalisation de travaux de rénovation des réseaux d'éclairage – Programme exceptionnel 2021 (60 luminaires poteau béton)
Décision du Maire n° 2021 – 11/06 – 08 relative à la convention de financement et de réalisation de travaux de rénovation des réseaux d'éclairage – Programme exceptionnel 2021 (23 luminaires poteau béton)
Décision n° 2021 – 24/06 – 09 relative à la convention de partenariat avec la CAF pour le dispositif d'aide aux vacances enfants AALS.
Décision n° 2021 – 12/7 – 10 relative à une mission d'assistance au passage d'un marché d'assurance construction applicable à 2 opérations avec ARIMA consultants Associés.

1 – Présentation du dossier de renouvellement de l'arrêté préfectoral pour la carrière de Kervrien en PLUVIGNER

Présentation est faite à l'Assemblée par Mr Fabien FRISTOT Chef de secteur 56 Bassin Bretagne au sein de l'entreprise CMGO Carrières et Matériaux Grand – Ouest d'une demande actuellement en cours auprès de la Préfecture du Morbihan :

- Renouvellement de l'arrêté préfectoral portant autorisation d'exploiter la carrière de kervrien en PLUVIGNER.

Chaque élu a reçu une note descriptive du projet intitulée « Dossier de demande d'autorisation environnementale : Renonciation partielle, extension et approfondissement de la carrière de kervrien en PLUVIGNER. Article R181 du Code de l'Environnement » Une enquête publique sera ouverte dans les prochains mois. La commune de CAMORS qui se trouve à moins de 3 kilomètres du lieu de la carrière sera appelée à donner son avis le moment venu.

2 – Compte – rendus de réunions :

Tous les comptes – rendus ont été préalablement transmis par mail aux élus.

☞ Structures intercommunales :

- Procès – verbal du 11/06/2021 du conseil communautaire de la Communauté de communes d' Auray Quiberon Terre Atlantique.
- Réunion du conseil communautaire du 09/07/2021 : Un courrier a été adressé au Président de l'intercommunalité pour connaître les modalités d'une aide communautaire au recyclage immobilier (ravalement de façades en cœur de bourg)
- Réunion du comité syndical du Syndicat de la Vallée du Blavet du 30/06/2021 avec des informations à propos de l'aide à la création de chemins dans le cadre des actions agricoles du contrat territorial de bassin versant du blavet morbihannais.
- Conseil d'école du 15/06/2021 : bilans + projets pour la rentrée 2021/2022.

☞ Commissions municipales : Néant

3 – Subventions :

⇒ Attribution à l'association « Rire pour mieux vivre » :

VU le tableau annexé à la délibération du 01 juin 2021 relative à l'octroi de subventions cette année,

VU la lettre du président de l'association locale « Rire pour mieux vivre » sollicitant une subvention au titre de l'année 2021,

Sur proposition du Maire, Le Conseil municipal DECIDE d'octroyer une subvention d'un montant de 250 €.

⇒ Demande de subvention auprès du Centre National du Livre :

La Municipalité de CAMORS sollicite auprès du Centre National du Livre (CNL) une aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques pour l'acquisition de livres imprimés car elle remplit les deux conditions cumulatives ci- après :

☞ Avoir un budget à minima de 5 000 € dans le dernier exercice comptable clos

☞ Avoir maintenu le niveau minimum des crédits d'acquisition ou être en progression en 2021 par rapport à 2020

Pour 2021, le budget annuel total des acquisitions s'élève à 9 000 € TTC. Après en avoir délibéré, la Municipalité confie à la responsable du service culturel le soin de gérer la répartition du budget, prend l'engagement de fournir la réalisation des acquisitions de livres imprimés en 2021 et sollicite auprès du Centre National du Livre la subvention exceptionnelle à la relance des bibliothèques. Elle accompagne ainsi la reprise d'activités des librairies indépendantes et renforce les fonds disponibles sur place.

4 – Présentation du concept d'hébergement Ages & Vie Habitat – Collectif pour 16 personnes :

VU la présentation conjointe par Mme SIMON, adjointe aux affaires sociales, solidarités, patrimoine et Mr CORBEL, adjoint Budget, Finances, Vie économique et Environnement,

VU le compte – rendu de la visite effectuée sur la commune de MALANSAC disposant déjà d'une structure d'hébergement en colocation Ages & Vie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal EMET un avis favorable au lancement d'une telle initiative privée sur le territoire communal étant entendu qu'aucune structure similaire n'existe à l'heure actuelle. L'implantation de la construction peut être envisagée sur une partie (entre 2800 m² et 3 000 m²) de la parcelle communale cadastrée Section ZC n° 216 qui totalise 10 973 m² et se situe rue du Petit bois, à proximité immédiate des commerces et des équipements. Sur proposition de Monsieur Le Maire, après un vote à mains levées, le Conseil municipal se déclare favorable au projet tel qu'il est présenté. Monsieur Le Maire tiendra régulièrement informés les élus des étapes clés de ce dossier avec la société Ages & Vie Habitat.

5 – Vente de foncier à Lann er vein :

Une délibération a été prise en séance du conseil municipal du 14/12/2020 qui fixait le prix de vente à 35 000 € pour les parcelles cadastrées Section ZN 649,650 et 711 à la ZA de Lann er vein. Après négociations, le nouveau prix de vente retenu est de 41 000 € TTC. En conséquence, après un vote à mains levées, les élus DECIDENT à l'unanimité de rapporter la délibération du Conseil municipal prise le 14/12/2020 et de la remplacer par les termes suivants :

Le Conseil municipal de CAMORS vend à TDF 3 parcelles situées à Lann er vein et cadastrées section ZN 649 - 650 - 711 au prix de 41 000 € TTC (frais à la charge de l'acquéreur)

6 – Conventions de partenariat :

Le Conseil Municipal DECIDE :

- D'approuver la convention de partenariat relative à la valorisation des certificats d'économie d'énergie avec la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, ci-annexée ;
- D'approuver la Convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'une gestion groupée des certificats d'économie d'énergie avec la Région Bretagne
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tout document y afférent.

7 - Informations diverses :

↳ Elections départementales et Régionales des 20 et 27/06/2021 :

Remerciements du Maire adressés aux élus, aux agents, aux scrutateurs bénévoles pour leur participation à la bonne organisation de ce double scrutin.

↳ Journée citoyenne :

Organisation prévue le 25/09/2021 avec une forte envie de mobiliser les habitants sur différents chantiers pouvant être menés pour s'approprier l'espace public, éviter le repli sur soi, sortir du consumérisme de services, faire vivre la fraternité...

↳ Voies communales nommées et numérotées :

Explications fournies par Mr DIGARD, adjoint délégué aux travaux et urbanisme à propos de la consultation citoyenne actuellement en cours à la mairie jusqu'au 11/09. Le décret n° 94-1112 du 19/12/1994 impose aux communes de plus de 2000 habitants d'établir la liste de voies publiques et privées. De nombreux lieux dits sont encore isolés et des maisons non numérotées. Un plan est affiché avec une liste des voies non référencées. Des noms ont été proposés dans certains cas par évidence, d'autres apparaissent plus difficiles à choisir. Une fois achevé, ce travail permettra de se conformer au décret et facilitera l'intervention des services d'urgence, les livraisons...

↳ Epreuves de cyclo – cross à CAMORS :

- Une manche de coupe de France en novembre 2022
- Le Championnat de France en janvier 2024

Le Comité des Fêtes du bourg, organisateur, et la Municipalité créent un comité de pilotage afin d'anticiper tout ce qui est en lien avec l'organisation de ces deux épreuves. 1^{ère} réunion en Mairie le jeudi 22/07/2021.

↳ Equipements de loisirs implantés au niveau de la zone de loisirs du Petit bois :

Mise hors service temporaire décidée par arrêté municipal du 01/07/2021 en raison d'une non – conformité relevée par les services de la répression des fraudes. Le nécessaire va être fait pour autoriser de nouveau l'accès au plus vite. Dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement global de ce secteur très fréquenté, Mr JARNO Maire propose la création d'un groupe de travail et l'élaboration d'un plan d'actions pour la durée du mandat.

↳ Application « Mon Village » :

Pour faire suite à la délibération du 01/06/2021, Mme MARTIN, adjointe déléguée à la communication – culture, précise que les commerçants et associations de la commune ont été contactés pour adhérer à ce nouveau vecteur de communication. Fin août, la population sera invitée à s'abonner gratuitement afin de suivre les actualités des uns et des autres.

↳ Plan de relance – Continuité pédagogique :

L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires de CAMORS (école publique

Les Lutins + Ecole privée Saint Joseph) a reçu un avis favorable sur toutes les demandes d'équipement (70 %)

+ services et ressources numériques (50 %) à la grande satisfaction des équipes pédagogiques des 2 établissements.

Séance close à 21 h 55.



Le 19 juillet 2021
Le Maire,

Claude JARNO